



La signature du protocole d'accord du dispositif Alert'errance a eu lieu le 3 juin dernier en mairie d'Aubagne.

Fil rouge. Le 3 juin dernier, le protocole d'accord concernant le dispositif Alert'errance a été signé.

Les bonnes pratiques, noir sur blanc

■ « 57 cas de disparitions inquiétantes recensées dans les Bouches-du-Rhône en 2009 » : le constat dressé par André Sinet, jeudi dernier en mairie, est sans appel. Face à une telle multiplication des cas de fugues chez les personnes âgées fragilisées, mieux valait prendre le taureau par les cornes... Le pays d'Aubagne, quant à lui, a trouvé sa solution : un dispositif du nom d'Alert'errance, charte des bonnes pratiques qui mutualise et coordonne l'énergie de tous les concernés.

En quelques mots, il s'agit là d'un plan alliant prévention, mais aussi organisation des recherches en cas de disparition. Dispositif mis en œuvre depuis quelques temps déjà, mais dont l'officialisation a eu lieu par la signature du protocole d'accord engageant tous ses acteurs (*), le 3 juin dernier en mairie d'Aubagne. Et dont se sont félicités Jean-Raoul Montiès, administrateur du Fil rouge, Daniel Fontaine et Pierre Mingaud, maires d'Aubagne et de la Penne sur Huveaune.

Un moment qui a permis de mieux connaître Alert'errance, le gain de temps, d'énergie et de moyens qu'il permet en cas de fugue : « une disparition, c'est 10 hommes de mobilisés, 36 hommes

au maximum », chiffre-t-on chez les sapeurs-pompiers. « Outre les parties recherche et enquête, il y a également la prise en charge de la détresse de la famille », appuie de son côté le colonel Lagrange de la gendarmerie nationale.

Préventif, prédictif...

Ainsi, mieux vaut prévenir... Il y a tout d'abord, dans le dispositif, la trousse alert'errance, dont Florence Tarrade, directrice d'Ehpad, a détaillé le contenu : « on y trouve une lampe à dynamo, des stylos, du papier, des cahiers, des plans de la structure, par étage, des cartes IGN, des photos récentes des résidents, notamment des résidents à risque. Il y a également un protocole interne à chaque établissement pour organiser les recherches. Chaque Ehpad l'adapte selon ses propres particularités... Il faut enfin se mettre d'accord sur la localisation de cette trousse ».

Autre outil prédictif essentiel, une grille d'évaluation permettant d'identifier les personnes à risque, mise au point par le docteur Thierry Baurant, médecin gériatrie-psychiatre et directeur d'Ehpad. « La maladie d'Alzheimer engendre souvent un cortège de troubles, au-delà de la seule perte de la mémoire, qui peuvent engendrer des fugues ou des envies

de fugues ». Symptômes affectifs, psychotiques, comportementaux, troubles du sommeil, mais aussi liés à l'histoire de la personne, changements de traitements ou encore intégration réussie ou pas dans l'Ehpad sont autant de facteurs qui peuvent inciter à l'errance. Éléments à déterminer et en l'occurrence, paramètres de cette grille qui permettent de quantifier le niveau de risque représenté par chaque résident.

Enfin, dernière action du dispositif, les Ehpad partenaires font actuellement l'objet d'un audit pour évaluer les conditions de travail et les risques psycho-sociaux dans l'établissement. En effet, constater la fugue d'un résident peut s'avérer traumatisant pour le personnel. « Des entretiens ont lieu en ce moment. Le but : avoir du personnel plus serein, et surtout plus vigilant dans les risques d'errance », explique Michèle Casasola, directrice d'Ehpad. Rien, donc, dans le dispositif, n'est laissé au hasard. Des bonnes pratiques qui pourraient fort bien s'étendre au-delà du pays d'Aubagne.

CAROLE SIGNES

▲ (*) Sapeurs-pompiers, police et gendarmerie nationales, Villes d'Aubagne et de la Penne sur Huveaune, Ddass, Sdis, Conseil général 13 et Fil rouge.